

\_\_\_\_\_ **Rapport de synthèse** \_\_\_\_\_

**Examen préliminaire des  
résultats en établissement  
des participants au  
programme Option-Vie**

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.



**Examen préliminaire des résultats en établissement des participants  
au programme Option-Vie**

Shannon Gottschall

et

Marsha Axford

Service correctionnel du Canada

Novembre 2010



## **Remerciements**

Les auteures tiennent à remercier Sophie Lemire pour avoir facilité la réunion des données nécessaires à la réalisation de ce projet. À titre d'auteures, nous adressons également un grand merci à nos personnes-ressources des régions associées au programme Option-Vie : Michel Gagnon, Tim Byrne, France Simard, Sue Wong, Ian McIntyre et Chad Brick. Sans leur aide, nous n'aurions pu accéder aux données quantitatives nécessaires à ce projet. En dernier lieu, nous remercions également Yvonne Stys et Renée Gobeil pour avoir jeté un coup d'œil attentif aux ébauches du présent rapport.



## Résumé

**Mots clés :** *Programme Option-Vie, condamnés à perpétuité, résultats*

Les détenus purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité (condamnés à perpétuité) représentent un cinquième de la population totale de délinquants et, depuis les dix dernières années, ce nombre s'est accru de plus de 20 % (Young, Broom et Ruddell, à paraître). Les condamnés à perpétuité forment un sous-ensemble particulier de la population carcérale; ils sont soumis à une très longue incarcération et, une fois libérés, à une surveillance de durée indéfinie.

En dépit de la hausse croissante de cette catégorie de détenus, il existe très peu de programmes ou d'interventions adaptés à leurs besoins. Offert à l'échelle nationale, le programme Option-Vie fournit des services d'accompagnement et des services communautaires aux individus condamnés à l'emprisonnement à perpétuité ou qui purgent une peine de durée indéterminée. Les recherches menées à ce jour sur l'efficacité du programme Option-Vie sont, pour la plupart, de nature qualitative, et même si le programme est perçu de manière positive par ceux qui y ont participé, il n'y a guère eu, jusqu'à maintenant, d'études quantitatives. Nous tenterons, au moyen des données quantitatives disponibles, de démontrer l'incidence du programme Option-Vie sur le comportement en établissement.

À l'aide de certaines mesures tirées de l'évaluation initiale à l'admission et de variables de résultats en établissement, l'Étude 1 établit une comparaison entre les détenus condamnés à perpétuité qui se sont prévalus des services d'Option-Vie (participants) et ceux qui ne l'ont pas fait. L'Étude 2 tente ensuite de déterminer si la durée d'utilisation des services d'Option-Vie a une incidence sur les résultats en établissement.

L'Étude 1 a permis de constater que les détenus qui n'ont pas participé à Option-Vie avaient nettement plus tendance à avoir été auteurs d'incidents mineurs en établissement ou à y avoir été associés. Aucune différence n'a été notée entre les groupes pour ce qui est de la participation à des incidents majeurs en établissement. Pour sa part, l'Étude 2 montre que plus la période d'utilisation des services d'Option-Vie est longue, moindre est la période passée en isolement imposé. Dans l'ensemble, les participants et les non-participants au programme Option-Vie différaient de manière significative sur une seule variable des résultats, même si les tendances générales penchaient de manière positive vers la participation au programme Option-Vie. Fait important, les résultats indiquent aussi une différence entre les participants et les non-participants quant à certaines variables de l'évaluation initiale, notamment les besoins dynamiques et la motivation. Cela peut cependant être le fait d'une sélection biaisée lors de la formation des groupes d'individus de notre étude.

Notre recherche fait ressortir les avantages qu'Option-Vie peut représenter pour les participants. De plus, ces résultats mettent en lumière la nécessité de produire des données quantitatives plus précises et plus détaillées sur la prestation des services. De meilleures méthodes de collecte de données pourraient servir aux recherches futures sur les effets d'Option-Vie.



## Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	vi
Introduction.....	1
Méthodologie .....	3
Étude 1 .....	3
Participants.....	3
Analyse .....	3
Mesures.....	4
Évaluation initiale des délinquants (EID).....	4
Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) .....	5
Étude 2 .....	5
Participants.....	5
Analyse .....	6
Mesures.....	6
Résultats.....	7
Étude 1 .....	7
Données démographiques.....	7
Risques, besoins et motivation.....	8
Domaines des besoins.....	8
Incidents en établissement .....	9
Résultats en établissement .....	10
Étude 2 .....	11
Incidents en établissement .....	11
Résultats en établissement .....	12
Analyse .....	14
Bibliographie.....	16



## Liste des tableaux

Tableau 1	<i>Proportion de participants et de non-participants au programme Option-Vie appartenant à chaque groupe racial.....</i>	7
Tableau 2	<i>Niveaux de risques, de besoins et de motivation lors de l'évaluation initiale des participants et des non-participants au programme Option-Vie.....</i>	8
Tableau 3	<i>Proportion de participants et de non-participants au programme Option-Vie présentant un besoin modéré et manifeste dans les sept domaines des besoins.....</i>	9
Tableau 4	<i>Proportion de participants et de non-participants au programme Option-Vie impliqués dans des incidents en établissement.....</i>	10
Tableau 5	<i>Variables des résultats en établissement : participants par rapport aux non-participants au programme Option-Vie.....</i>	11
Tableau 6	<i>Niveau de participation au programme Option-Vie et implication dans des incidents en établissement.....</i>	12
Tableau 7	<i>Niveau de participation au programme Option-Vie par rapport résultats en établissement.....</i>	13



## Introduction

Les détenus condamnés à l'emprisonnement à perpétuité forment un sous-ensemble particulier de la population carcérale. Leur longue incarcération et la longue surveillance auxquels ils sont soumis une fois libérés présentent des problèmes particuliers, tant pour les détenus que pour le système correctionnel, notamment l'accès limité aux programmes, la difficulté d'adaptation au milieu carcéral et le manque de motivation (Santos, 2003; Young, Broom et Ruddell, à paraître; Zamble, 1992).

Au Canada, ces détenus relèvent du Service correctionnel du Canada (SCC) jusqu'à leur mort. Une recherche récente a démontré que les condamnés à perpétuité représentent 22 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada et que leur nombre a augmenté de plus de 20 % depuis 1998 (Young, Broom et Ruddell, à paraître). Tant qu'il y aura plus de nouvelles admissions que de décès, leur nombre continuera d'augmenter, entraînant des difficultés croissantes au niveau de la gestion et de la réadaptation. Le Groupe d'étude sur les longues sentences (1991) recommandait une stratégie globale de gestion de cette population, sans cesse plus nombreuse, de détenus condamnés à de longues peines, y compris l'élaboration de programmes et de services destinés à répondre aux besoins uniques de ces détenus (voir Perron et Corriveau, 1992, pour un résumé du Rapport du Groupe d'étude). En 1990, un comité de travail composé de représentants du gouvernement et de la collectivité produisait un rapport décrivant les éléments d'un service proposé à l'intention des personnes condamnées à des peines d'emprisonnement à perpétuité et de longue durée, appelé « Option-Vie » (Braithwaite, 2006).

Mis en œuvre en 1991, Option-Vie est un programme national qui fournit des services aux détenus qui purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité ou de durée indéterminée (Olotu et coll., à paraître) grâce à un partenariat entre le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles et divers organismes communautaires (Braithwaite, 2006; SCC en ligne, 2009). Le programme comporte trois volets principaux : les services d'accompagnement, les ressources communautaires et la sensibilisation du public. Les services d'accompagnement sont conçus pour aider les condamnés à perpétuité à s'adapter à l'établissement et à se préparer à leur mise en liberté, tandis que les ressources communautaires s'emploient à faciliter le processus de réinsertion sociale. Le volet sensibilisation du public a

pour but, entre autres, de renseigner le public sur le mandat et les services du programme Option-Vie de même que de promouvoir la prévention du crime (Olotu et coll., à paraître). Les intervenants accompagnateurs sont des individus condamnés à perpétuité ou à des peines de longue durée qui sont en liberté et sous surveillance dans la collectivité depuis au moins cinq ans, sans avoir récidivé ou manqué aux conditions de leur libération conditionnelle.

Des analyses antérieures du programme ont montré que le personnel, les participants, les bénévoles et les intervenants avaient une opinion favorable d'Option-Vie (Olotu et coll., à paraître), mais en raison du manque de données quantitatives, ces résultats reposaient sur des données isolées ou qualitatives. Notre recherche tente d'apporter des réponses à trois questions principales liées aux effets d'Option-Vie sur les participants. Tout d'abord, à l'aide de données extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), nous avons cherché à déterminer si les participants et les non-participants au programme Option-Vie différaient, à l'admission, sur le plan du risque général et des besoins dynamiques. Toute différence entre ces deux groupes à l'admission pourrait être le fait d'une sélection biaisée de l'échantillon, et il faudrait faire preuve de prudence au moment d'interpréter les résultats. Comme les services d'accompagnement du programme sont conçus pour aider les condamnés à perpétuité à s'adapter à leur emprisonnement; notre recherche visait donc, en deuxième lieu, à déterminer si les participants au programme Option-Vie s'adaptent mieux au milieu carcéral que les non-participants. Pour cela, nous avons tenu compte des incidents survenus en établissement, des placements en isolement et des programmes suivis dans leur intégralité, éléments qui ont servi d'indicateurs indirects de l'adaptation au milieu carcéral. En dernier lieu, nous avons tenté d'établir si la durée de la participation à Option-Vie avait une incidence sur les résultats en établissement.

Les résultats de la présente étude sont importants, car ils découlent d'une analyse préliminaire de la capacité du programme Option-Vie d'aider les détenus condamnés à perpétuité à s'adapter à leur milieu carcéral. Les auteurs proposent également des façons d'améliorer la collecte de données.

## Méthode

La présente recherche comporte deux volets. L'Étude 1 compare les participants et les non-participants au programme Option-Vie à l'aide de mesures du risque et des besoins ainsi que d'un certain nombre de variables de résultats en établissement. L'Étude 2 ne porte que sur les détenus de l'Étude 1 qui se sont prévalus des services d'Option-Vie et cherche à déterminer si la durée d'utilisation des services d'Option-Vie se répercute sur les résultats en établissement.

### Étude 1

#### Participants

Les données ont été extraites du SGD pour ce qui est des nouvelles admissions de condamnés à perpétuité dans des établissements fédéraux entre les mois d'août 2007 et janvier 2010 seulement<sup>1</sup> ( $n=337$  hommes<sup>2</sup>). L'expression « condamnés à perpétuité » désigne ici les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité en tant que peine minimale ou en tant que peine maximale<sup>3</sup> et exclut les détenus déclarés « délinquants dangereux » et les détenus en attente d'expulsion. Entre les mois d'août 2007 et de mars 2010, 110 (29,7 %) de ces nouveaux détenus ont utilisé les services du programme Option-Vie (appelés « participants » dans la présente étude).

#### Analyse

Des tableaux croisés ont été créés pour les données binaires et catégoriques (c.-à-d. portant sur le risque, les besoins, la motivation, l'implication dans des incidents en établissement et les comportements autodestructeurs) et des statistiques du test du khi carré de Pearson ont servi à l'établissement des différences d'ensemble entre les groupes. Des tests t sur des

---

<sup>1</sup> Comme les données sur la participation à Option-Vie n'ont pas été consignées de manière fiable par les intervenants accompagnateurs (IA) avant le mois d'août 2007, l'étude n'a tenu compte que des condamnés à perpétuité admis à partir du mois d'août 2007. Cette méthode diminue considérablement le nombre de participants au programme Option-Vie ayant pu participer à l'étude, mais la fiabilité des résultats s'en trouve accrue.

<sup>2</sup> 19 femmes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité (peine minimale, peine maximale) ont été admises au cours de la période à l'étude, et seules deux d'entre elles ont participé au programme Option-Vie. Les femmes ont donc été exclues des analyses.

<sup>3</sup> Les peines d'emprisonnement à perpétuité sont imposées en tant que « peine minimale » ou en tant que « peine maximale ». Même si ces deux types de peine signifient que le détenu demeurera sous surveillance fédérale jusqu'à sa mort, ils diffèrent quant à la durée de l'emprisonnement avant l'admissibilité à la libération conditionnelle. Un emprisonnement à perpétuité comme peine minimale exige qu'une période plus longue soit purgée.

échantillons indépendants ont été effectués pour établir si les participants et les non-participants différaient de manière significative quant au nombre de placements en isolement et à la durée de ces placements, sollicités ou imposés. Aucune comparaison n'a pu être établie au sujet des résultats de la mise en liberté, puisqu'à la fin de la période à l'étude, aucun détenu n'avait encore atteint la date de son admissibilité à la libération conditionnelle.

### **Mesures**

Les renseignements sur la participation au programme Option-Vie ont été réunis à partir des feuilles de calcul produites par les organismes communautaires supervisant le programme dans les différentes régions et ont été fournis à la Direction de la recherche par la Direction de l'engagement des citoyens. Ils comportaient des données détaillées sur les contacts des détenus avec les bénévoles d'Option-Vie entre les mois d'août 2007 et de mars 2010. Les variables fournies comprenaient la date et la durée de la rencontre, les nom et prénom du détenu et son numéro SED. D'autres données sur les nouveaux condamnés à perpétuité ont été extraites du SGD, notamment les mesures du risque et les variables liées aux besoins dynamiques, les incidents en établissement et les placements en isolement.

### ***Évaluation initiale des délinquants (EID)***

L'Évaluation initiale des délinquants (EID; Directive du commissaire 705-6, 2007) est « une évaluation complète et intégrée du délinquant au moment de son admission dans le système fédéral » (Motiuk, 1997). Cette évaluation comprend la collecte de renseignements sur l'état de santé mentale et physique, les antécédents sociaux, éducatifs et criminels du détenu ainsi que sur d'autres facteurs liés au risque et aux besoins. L'EID comporte deux parties : une évaluation des facteurs de risque statiques et une évaluation des besoins dynamiques (Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD)).

Les cotes d'ensemble des facteurs statiques et dynamiques (risque et besoins) sont analysées, les résultats variant selon une échelle de trois points allant de « élevé » à « faible ». Le degré de motivation est également mesuré dans le cadre de l'évaluation initiale selon la même échelle de trois points, le niveau « élevé » indiquant une forte motivation. Le degré de motivation est déterminé grâce à une analyse des éléments de l'évaluation initiale et est évalué par rapport à une série de critères (Directive du commissaire 705-6, 2007). Les évaluations du risque, des

besoins et de la motivation du détenu sont intégrées à son « Plan correctionnel » et peuvent être mises à jour périodiquement en vue de refléter les changements qui sont survenus au niveau des facteurs contribuant à son comportement criminel. Pour les besoins de la présente étude, nous avons utilisé les évaluations initiales du risque, des besoins et de la motivation.

### ***Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD)***

L'IDAFD comporte sept domaines représentant des facteurs criminogènes importants (les fréquentations et relations sociales, l'attitude générale, le fonctionnement dans la communauté, l'emploi ou la formation, les relations matrimoniales et familiales, l'orientation personnelle et affective et la toxicomanie). Les domaines sont évalués selon une échelle de quatre points : le facteur peut indiquer un atout, aucun besoin, besoin modéré et besoin manifeste. Pour les besoins de la comparaison, les domaines ont été divisés en deux catégories : un atout/aucun besoin, et besoin modéré/manifeste.

## **Étude 2**

### **Participants**

En vue de la comparaison des participants au programme Option-Vie, nous avons utilisé la cohorte des nouveaux détenus de l'Étude 1, tous les participants à Option-Vie étant retenus pour l'Étude 2 (110 hommes). Les détenus qui n'avaient pas utilisé les services d'Option-Vie ont été exclus des analyses de l'Étude 2 (227 hommes). Des feuilles de calcul Excel contenant les données sur le nombre de minutes consacrées à l'utilisation des services du programme ont été produites par chacune des régions. En raison de problèmes de qualité des données (c.-à-d. numéros SED erronés, variations dans la saisie des données), l'information provenant des régions de l'Ontario et du Pacifique a été exclue des analyses, ramenant à 84 le nombre total de participants à l'Étude 2. Ces 84 hommes représentent vraisemblablement une sous-estimation du nombre total d'hommes compris dans la cohorte qui a reçu les services du programme Option-Vie. Une proportion médiane a été utilisée afin de diviser les participants en deux groupes en fonction de la durée d'utilisation des services du programme : participation élevée (supérieure à trois heures) et participation faible (inférieure ou égale à trois heures).

## **Analyse**

Des tableaux croisés créés pour les données binaires et catégoriques et les statistiques du test du khi carré de Pearson ont servi à déterminer s'il existait des différences entre les groupes de participation élevée et de participation faible quant à un certain nombre de résultats en établissement. Des analyses distinctes de régression logistique et linéaire ont été menées en vue de déterminer si la période consacrée à l'utilisation des services du programme Option-Vie (en tant que variable continue) s'était répercutée sur les résultats en établissement. Un certain nombre de variables de résultats dépendantes (incluant l'isolement et les incidents) ont été analysées, la « durée » servant de covariable dans chaque analyse.

## **Mesures**

Les mesures utilisées dans l'Étude 2 comprenaient des données extraites du SGD liées aux incidents en établissement, à l'isolement et à l'achèvement de programmes.

## Résultats

### Étude 1

#### Données démographiques

La majorité des participants et des non-participants étaient des hommes de race blanche (63,6 % et 52,7 % respectivement). Le Tableau 1 présente, selon la race, une ventilation des données sur les participants et les non-participants au programme Option-Vie. Une proportion beaucoup plus importante de non-participants étaient de race noire (21,7 %, par rapport à 8,2 % des participants). Aucune différence significative n'a été notée entre la proportion de participants et de non-participants qui se sont déclarés Autochtones (19,1 % et 13,3 % respectivement). La grande majorité des deux groupes purgeaient des peines minimales d'emprisonnement à perpétuité (96,4 % des participants et 99,1 % des non-participants), et la plupart avaient été condamnés, soit pour meurtre au premier degré, soit pour meurtre au deuxième degré. Aucune différence n'a été notée entre les participants et les non-participants pour ce qui est de l'âge moyen lors de l'évaluation initiale (35 ans et 33 ans respectivement) et la plupart étaient, à leur admission, soit célibataires, soit en union de fait.

Tableau 1

*Proportion de participants et de non-participants au programme Option-Vie appartenant à chaque groupe racial*

Race	Participation au programme Option-Vie			
	Participants (n=110)		Non-participants (n=226)	
	%	(n <sup>bre</sup> )	%	(n <sup>bre</sup> )
Blanche	63,6	(70)	52,7	(119)
Noire	8,2	(9)	21,7	(49)
Autochtone	19,1	(21)	13,3	(30)
Autre	9,1	(10)	12,4	(28)

$\chi^2 = 22,29$ ,  $df=12$ ,  $p < 0,05$

## Risques, besoins et motivation

L'évaluation de la majorité des participants et des non-participants indique des risques élevés et des besoins élevés à l'admission (Tableau 2). Il n'y avait pas sur ces deux points de différences significatives entre les deux groupes. De plus, la motivation de la plupart des détenus des deux groupes était moyenne à l'admission, bien que chez une proportion légèrement plus élevée de participants que de non-participants le niveau de motivation était élevé. Cette différence s'approchait d'un résultat significatif ( $\chi^2 = 5,14$ ,  $dl=2$ ,  $p=,077$ ).

Tableau 2

*Niveaux de risques, de besoins et de motivation lors de l'évaluation initiale des participants et des non-participants au programme Option-Vie*

Mesure	Participation au programme Option-Vie			
	Participants ( $n=99$ )		Non-participants ( $n=170$ )	
	%	( $n^{bre}$ )	%	( $n^{bre}$ )
<b>Risque</b>				
Faible	7,1	(7)	7,1	(12)
Moyen	11,1	(11)	13,5	(23)
Élevé	81,8	(81)	79,4	(135)
<b>Besoin</b>				
Faible	1,0	(1)	1,8	(3)
Moyen	13,1	(13)	15,3	(26)
Élevé	85,9	(85)	82,9	(141)
<b>Motivation</b>				
Faible	27,3	(27)	30,6	(52)
Moyenne	59,6	(59)	64,1	(109)
Élevée	13,1	(13)	5,3	(9)

## Domaines des besoins

Les détenus qui n'avaient pas participé au programme Option-Vie étaient plus susceptibles, et cela de façon significative, de présenter des besoins modérés ou manifestes dans les domaines de l'emploi, des fréquentations et relations sociales, du fonctionnement dans la

communauté, des besoins en orientation personnelle et affective et de l'attitude générale. Le Tableau 3 présente les données dans les domaines des besoins. Les groupes ne différaient pas de manière significative dans les domaines des relations matrimoniales/familiales ou de la toxicomanie. Presque tous les détenus affichaient des besoins sur le plan de l'orientation personnelle et affective (supérieurs à 90 %), tandis que moins d'un tiers présentaient des besoins dans le domaine du fonctionnement dans la communauté.

Tableau 3

*Proportion de participants et de non-participants au programme Option-Vie présentant un besoin modéré et manifeste dans les sept domaines des besoins*

Domaine de besoins (besoin modéré/manifeste)	Participation au programme Option-Vie	
	Participants % (n <sup>bre</sup> )	Non-participants % (n <sup>bre</sup> )
Emploi***	45,5 (45)	68,8 (117)
Relations matrimoniales/familiales	44,4 (44)	41,8 (71)
Fréquentations et relations sociales*	53,5 (53)	68,2 (116)
Toxicomanie	66,7 (66)	60,6 (103)
Fonctionnement dans la communauté*	13,1 (13)	25,3 (43)
Orientation personnelle et affective*	93,9 (93)	98,8 (168)
Attitude générale	65,7 (65)	81,8 (139)

\*\*\* $p < ,001$ , \*\* $p < ,01$ , \*  $p < ,05$

### **Incidents en établissement**

Comme le montre le Tableau 4, la plupart des détenus, tant les participants que les non-participants, n'ont été ni victimes ni auteurs d'incidents majeurs en établissement, et la plupart n'ont pas été victimes d'incidents mineurs. Ceux qui n'ont pas pris part à Option-Vie, cependant, étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir été les auteurs d'incidents mineurs en établissement ou d'y avoir été associés (49,3 %, par rapport à 33,6 % des participants). Moins de 2 % des détenus des deux groupes ont adopté un comportement autodestructeur.

Tableau 4

*Proportion de participants et de non-participants au programme Option-Vie impliqués dans des incidents en établissement*

Incidents en établissement	Participation au programme Option-Vie			
	Participants (n=110)		Non-participants (n=227)	
	%	(n <sup>bre</sup> )	%	(n <sup>bre</sup> )
Incident majeur, victime	8,2	(9)	6,6	(15)
Incident mineur, victime	0,9	(1)	1,8	(4)
Incident majeur, auteur/associé	13,6	(15)	14,5	(33)
Incident mineur, auteur/associé**	33,6	(37)	49,3	(112)
Actes autodestructeurs	1,8	(2)	1,3	(3)

\*\*\* $p < ,001$ , \*\* $p < ,01$ , \*  $p < ,05$

### Résultats en établissement

Le Tableau 5 présente des données sur le placement en isolement et l'achèvement de programmes. Les participants et les non-participants ne présentaient aucune différence significative sur ces plans. La tendance, cependant, était positive. En moyenne, les participants ont été moins souvent placés en isolement que les non-participants et ont terminé un plus grand nombre de programmes. Point intéressant, les non-participants ont passé en moyenne moins de temps en isolement imposé. Là encore, la différence n'est pas significative.

Tableau 5

Variables des résultats en établissement : participants par rapport aux non-participants au programme Option-Vie

Résultat en établissement	Participation au programme Option-Vie	
	Participants <i>M</i> (ET)	Non-participants <i>M</i> (ET)
Nombre de placements en isolement	( <i>n</i> =110)	( <i>n</i> =227)
	1,18 (1,59)	1,24 (1,46)
Nombre de jours en isolement sollicité	( <i>n</i> =106)	( <i>n</i> =223)
	8,42 (51,70)	9,89 (35,88)
Nombre de jours en isolement imposé	( <i>n</i> =105)	( <i>n</i> =214)
	30,65 (66,09)	27,98 (55,56)
Nombre de programmes poursuivis au complet	( <i>n</i> =110)	( <i>n</i> =227)
	0,64 (1,17)	0,43 (0,99)

## Étude 2

Les participants ont consacré un nombre total de 444 heures à l'utilisation des services du programme Option-Vie, une moyenne de 5,3 heures par personne (durée minimale = 5 minutes; durée maximale = 39,2 heures).

### Incidents en établissement

La plupart des participants n'ont été ni victimes ni auteurs d'incidents majeurs ou mineurs. Les analyses khi carré n'ont révélé aucune différence significative entre les groupes affichant des niveaux élevés ou faibles de participation à Option-Vie (voir Tableau 6). L'analyse de régression logistique a confirmé que le temps consacré à l'utilisation des services d'Option-Vie n'était pas très prédictif de la participation à des incidents en établissement.

Tableau 6

*Niveau de participation au programme Option-Vie et implication dans des incidents en établissement*

Incidents en établissement	Niveau de participation			
	Élevé		Faible	
	(n=42)		(n=42)	
	%	(n <sup>bre</sup> )	%	(n <sup>bre</sup> )
Incident majeur, victime	7,1	(3)	11,9	(5)
Incident mineur, victime	0,0	(0)	0,0	(0)
Incident majeur, auteur/associé	14,3	(6)	19,0	(8)
Incident mineur, auteur/associé	21,4	(9)	28,6	(12)
Actes autodestructeurs	0,0	(0)	4,8	(2)

### **Résultats en établissement**

La majorité des participants n'ont pas été en isolement sollicité, mais 50 % des participants ont été placés en isolement imposé. Des tests t sur des échantillons indépendants n'indiquaient aucune différence significative entre les groupes de participants de niveau élevé et faible quant aux résultats en établissement (Tableau 7). L'analyse de la régression linéaire indiquait cependant que le niveau de participation au programme Option-Vie était un prédicteur significatif du nombre de jours passés en isolement imposé. Plus particulièrement, un plus grand nombre de minutes consacrées à l'utilisation des services du programme Option-Vie était lié à un nombre inférieur de jours passés en isolement imposé.

Tableau 7

*Niveau de participation au programme Option-Vie par rapport aux résultats en établissement*

Résultat en établissement	Participation au programme Option-Vie	
	Élevé <i>M</i> (ET)	Faible <i>M</i> (ET)
Nombre de placements en isolement	( <i>n</i> =42)	( <i>n</i> =42)
	1,14 (1,69)	1,67 (1,66)
Nombre de jours en isolement sollicité	( <i>n</i> =40)	( <i>n</i> =41)
	15,93 (80,37)	20,02 (92,84)
Nombre de jours en isolement imposé	( <i>n</i> =41)	( <i>n</i> =39)
	29,00 (78,98)	59,77 (89,88)
Nombre de programmes poursuivis au complet	( <i>n</i> =42)	( <i>n</i> =42)
	0,67 (1,34)	0,45 (1,04)

## Analyse

Dans l'ensemble, une seule différence significative est ressortie entre les participants et les non-participants au programme Option-Vie; la tendance générale penche toutefois en faveur de la participation au programme Option-Vie. Les détenus qui n'avaient pas participé à Option-Vie étaient plus susceptibles d'avoir été les auteurs d'incidents mineurs en établissement ou d'y avoir été associés. De plus, les analyses ont indiqué, et cela de manière significative, que plus le temps consacré à l'utilisation des services du programme Option-Vie était élevé, moins de temps était passé en isolement imposé. Ces résultats peuvent s'expliquer de deux manières. Les détenus qui participent au programme Option-Vie peuvent être moins enclins à s'engager dans un comportement négatif en établissement. Leur participation au programme peut refléter leur motivation à s'adapter à l'établissement. Ou encore, la participation au programme Option-Vie peut influencer positivement sur le comportement en établissement grâce à l'orientation et aux conseils fournis par les intervenants accompagnateurs. Il est difficile de lier précisément ces tendances positives à la participation au programme, même si des tendances positives assez constantes peuvent indiquer qu'Option-Vie aide les condamnés à perpétuité à s'adapter au climat carcéral et à se préparer à l'emprisonnement de longue durée.

Même si les participants et les non-participants diffèrent de manière significative dans un certain nombre de domaines de besoins, cette différence ne reflète pas l'efficacité du programme Option-Vie. L'IDAFD est administré lors de l'évaluation initiale et donc toutes les différences qui ressortent entre les groupes existaient avant la participation à Option-Vie. De plus, une plus grande proportion de participants présentaient une motivation élevée à l'évaluation initiale, ce qui peut indiquer la possibilité d'une sélection biaisée de l'échantillon de groupes, c'est-à-dire que les détenus qui ont une motivation élevée et des besoins faibles sont plus susceptibles de se prévaloir des services d'Option-Vie. Il est cependant important de noter que certains des détenus du groupe des « non-participants » peuvent, en fait, avoir utilisé les services d'Option-Vie. Comme la qualité des données recueillies variait selon la région et qu'un grand nombre des entrées sur les contacts ne mentionnaient pas le numéro SED du détenu, il se peut que le nombre de minutes consacrées à l'utilisation des services du programme Option-Vie soit plus élevé que les valeurs déclarées et que certains détenus aient, par erreur, été placés dans la catégorie des non-participants.

Il est aussi possible que certains des détenus de la cohorte des admissions aient utilisé les services d'Option-Vie avant leur admission en 2007. Bien que le programme Option-Vie ait pour mission d'offrir des services aux détenus condamnés à l'emprisonnement à perpétuité, une recherche précédente (Olotu et coll., à paraître) a permis de constater qu'un grand nombre de détenus qui purgent des peines de longue durée ont aussi bénéficié des services d'Option-Vie. Si un condamné à perpétuité avait purgé une peine de longue durée avant son admission en 2007, il aurait pu utiliser les services d'Option-Vie avant que ne soient tenus les dossiers sur les services d'accompagnement. Il est donc possible que la cohorte des admissions ne soit pas strictement formée de participants et de non-participants.

Les résultats de notre recherche font ressortir les bienfaits possibles du programme Option-Vie en soulignant les tendances positives de la participation aux services. Ils font aussi ressortir la nécessité de réunir des données fiables, exactes et détaillées sur la prestation des services. Des données quantitatives plus détaillées et de meilleure qualité ainsi qu'une période de collecte de données plus étendue pourraient être utiles aux recherches futures sur le programme et permettraient de mieux examiner les résultats à long terme d'Option-Vie, en établissement et au sein de la collectivité.

## Bibliographie

- BRAITHWAITE, J. « LifeLine for Lifers » dans *An Overview of Community Corrections in China and Canada*, 2006. Consulté à l'adresse suivante : [http://www.icclr.law.ubc.ca/Publications/2008/Book%20on%20Community%20Corrections/Community\\_Corrections\\_English.pdf](http://www.icclr.law.ubc.ca/Publications/2008/Book%20on%20Community%20Corrections/Community_Corrections_English.pdf)
- MOTIUK, L. « Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation des délinquants », *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 1 (1997), p. 18-22.
- OLOTU, M., LUONG, D., BREWS, A., SCARFONE, C., NOLAN, A., PECARIC, L., MACDONALD, B. et M. HENIGHAN. *Évaluation du rendement : rapport d'évaluation : Programme Option-Vie*, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2009.
- PERRON, J. et A. CORRIVEAU. « Du Rapport du Groupe d'étude sur les longues sentences », *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 4, n° 2 (1992), p. 28-33.
- SANTOS, M. *Profiles from prison: Adjusting to life behind bars*, Westport (Connecticut), Praeger Publishers, 2003.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Directive du commissaire 705-6 : Planification correctionnelle et profil criminel*, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2007.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Directive du commissaire 705-7 : Sécurité et placement pénitentiaire*, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2007.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Directive du commissaire 710-6 : Réévaluation de la cote de sécurité des délinquants*, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2007.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Le service Option vie (LifeLine)*, Ottawa (Ontario), SCC, 2009. Consulté à l'adresse suivante : <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/lifeline/1-fra.shtml>
- YOUNG, M., BROOM, I. et R. RUDDLELL. *Offenders serving life and indeterminate sentences: Snapshot (2009) and changing profile (1998 to 2008)*, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, sous presse.

ZAMBLE, E. « Behaviour and adaptation in long-term prison inmates: Descriptive longitudinal results », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 19 (1992), p. 409-425.